Comment sont publiées les décisions des juridictions sociales au Luxembourg ?

Réponse courte

Les décisions des juridictions luxembourgeoises — dont les tribunaux du travail, la Cour d'appel (chambre sociale) et la Cour de cassation — sont publiées sur le portail **justice.public.lu** dans la rubrique "Jurisprudence", via la base **JUDOC**. L'accès est **entièrement gratuit et sans authentification** pour toute personne souhaitant consulter les décisions rendues publiques.

Les décisions publiées sont **pseudonymisées** (et non anonymisées au sens strict) : les noms des parties sont remplacés par des identifiants génériques (PERSONNE1, SOCIETE1, etc.) conformément au RGPD. Pour les décisions de sécurité sociale, les recours devant le **Conseil arbitral de la sécurité sociale (CASS)** et le **Conseil supérieur de la sécurité sociale (CSSS)** constituent la jurisprudence sociale propre — ces décisions peuvent être disponibles via d'autres canaux.

Définition

La **jurisprudence sociale luxembourgeoise** regroupe les décisions des juridictions du travail et de sécurité sociale :

- **Ordre judiciaire** : Tribunal du travail (justice de paix), Cour d'appel (chambre sociale), Cour de cassation — publiées sur justice.public.lu
- **Juridictions sociales** (CSS) : Conseil arbitral de la sécurité sociale (CASS), Conseil supérieur de la sécurité sociale (CSSS) — recours en matière de sécurité sociale

La publication de ces décisions est encadrée par le principe de **publicité de la justice** et les exigences de **protection des données personnelles** (RGPD et loi du 1er août 2018). Le terme correct est **pseudonymisation** : les noms sont remplacés mais la décision n'est pas entièrement anonymisée — elle peut contenir des informations indirectement identifiantes.

Questions fréquentes

Comment obtenir une décision intégrale non publiée ?

Il faut envoyer une demande motivée à credoc@justice.etat.lu avec les références exactes (juridiction, date, numéro de rôle) et les motifs justifiant la demande (professionnels, scientifiques, lien avec les parties). Maximum 10 décisions par demande, communication électronique gratuite.

Comment signaler une erreur de pseudonymisation ?

En cas d'erreur de pseudonymisation, le signalement s'effectue à l'adresse pseudonymisation@justice.etat.lu. Cette procédure permet de garantir le respect du RGPD et de la protection des données personnelles dans les décisions publiées sur le portail justice.public.lu.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Comment sont publiées les décisions des juridictions sociales au Luxembourg ?

Les décisions sont publiées sur le portail justice.public.lu dans la rubrique Jurisprudence, via la base JUDOC. L'accès est entièrement gratuit et sans authentification. Les décisions sont pseudonymisées (noms remplacés par PERSONNE1, SOCIETE1) conformément au RGPD.

L'accès à la jurisprudence luxembourgeoise est-il payant ?

Non, l'accès est entièrement gratuit et public, sans authentification, sur le portail officiel justice.public.lu. La base JUDOC permet la recherche par date, numéro de rôle, juridiction ou thématique. Un guide utilisateur est téléchargeable sur la plateforme.

Les décisions du CASS sont-elles publiées sur JUDOC ?

Partiellement seulement. Les décisions des juridictions judiciaires (Tribunal du travail, Cour d'appel chambre sociale, Cour de cassation) sont publiées sur JUDOC. Pour les décisions CASS et CSSS en sécurité sociale, vérifier la disponibilité ; d'autres canaux peuvent être nécessaires.

Les décisions sociales sont-elles anonymisées au Luxembourg ?

Non, les décisions sont pseudonymisées (et non anonymisées au sens strict). Les noms des parties sont remplacés par des identifiants génériques (PERSONNE1, SOCIETE1) conformément au RGPD. Les décisions peuvent contenir des informations indirectement identifiantes.

Conditions d’exercice

Point	Règle
Accès	Gratuit, public, sans authentification — justice.public.lu / rubrique Jurisprudence
Pseudonymisation	Noms des parties remplacés (PERSONNE1, SOCIETE1, etc.) conformément au RGPD
Signalement d'erreur	pseudonymisation@justice.etat.lu pour les décisions judiciaires
Décisions intégrales	Sur demande motivée au Service de documentation juridique (credoc@justice.etat.lu) — max 10 décisions par demande, accès sur intérêt légitime justifié
Copies certifiées	Auprès du greffe de la juridiction concernée (non pseudonymisées, pour parties directement concernées)

Modalités pratiques

Accès aux décisions sur justice.public.lu :

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Type de juridiction	Disponibilité	Base
Tribunal du travail	Oui — rubrique "Juridictions judiciaires"	JUDOC
Cour d'appel (chambre sociale)	Oui — rubrique "Juridictions judiciaires"	JUDOC
Cour de cassation	Oui	JUDOC
Juridictions administratives	Oui — rubrique "Juridictions administratives"	Base spécifique
CASS / CSSS (sécurité sociale)	Partiellement — vérifier disponibilité	—

Consulter la base JUDOC : Le guide utilisateur de la recherche dans JUDOC est disponible en téléchargement sur justice.public.lu (rubrique Jurisprudence). La recherche s'effectue par date, numéro de rôle, juridiction ou thématique.

Obtenir une décision intégrale non publiée : Envoyer une demande à credoc@justice.etat.lu avec les références exactes de la décision (juridiction, date, numéro de rôle) et les motifs légitimes justifiant la demande (professionnels, scientifiques, lien avec les parties). La communication est gratuite et se fait par voie électronique.

Pratiques et recommandations

Établir une procédure interne de veille jurisprudentielle en utilisant la base **JUDOC** (justice.public.lu) pour les décisions du travail et la documentation juridique spécialisée pour les décisions CASS/CSSS. Consulter régulièrement les nouvelles décisions dans les thématiques RH concernées (contrats, licenciements, cotisations, incapacité).

Mettre à jour les procédures internes en fonction des évolutions jurisprudentielles identifiées. Documenter les consultations pertinentes dans un registre de veille juridique avec la date, la référence de la décision et la règle dégagée.

Respecter la confidentialité des données personnelles lors de l'utilisation des décisions : même pseudonymisées, les décisions ne doivent pas être utilisées de manière à identifier les parties concernées.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Cadre juridique

Référence	Objet
RGPD (Règlement UE 2016/679), Art. 5, 6, 9	Cadre du traitement des données personnelles dans les décisions judiciaires
Loi du 1er août 2018	Protection des données à caractère personnel au Luxembourg
justice.public.lu	Portail officiel de publication des décisions judiciaires : justice.public.lu/fr/jurisprudence.html
Base JUDOC	Base de jurisprudence des juridictions judiciaires luxembourgeoises — accès via justice.public.lu
Art. 454 à 456 CSS	Conseil arbitral et Conseil supérieur de la sécurité sociale : compétence, dernier ressort, appel et cassation
Art. 433 et 455bis CSS	Recours devant le Conseil arbitral de la sécurité sociale dans les quarante jours, sous peine de forclusion

Les décisions publiées sur justice.public.lu sont **pseudonymisées** (et non anonymisées) — la pseudonymisation remplace les noms propres mais les décisions peuvent contenir des informations indirectement identifiantes. En cas d'erreur de pseudonymisation, signaler à pseudonymisation@justice.etat.lu. La base de jurisprudence JUDOC (et non "JURIS+") est l'outil officiel de recherche.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.